

Tarifs aidants 2023 (hors 10 juillet/10 août)* Pour nos trois solutions de séjours Libre-aidant

* Les tarifs sont plus élevés et fixés en fonction de la disponibilité des vols, des locations de studios et des dates de réservations

Première solution

Pendant la durée de leurs séjours, les aidants :

- disposent d'un véhicule avec kilométrage illimité pour visiter et profiter de la beauté du pays.
- sont logés dans un studio avec kitchenette en ville (repas à leur charge) pendant que les séjours de leurs aidés sont pris en charge dans la résidence Cael.
- Pendant ce temps, leurs aidés bénéficient de la même prise en charge personnalisée que celle que nous dispensons aux autres résidents venus individuellement.
- Les aidants peuvent rendre visite à leurs aidés à tout moment et prendre leurs repas avec eux deux fois par semaine.

Forfait séjour première solution en plus du forfait des aidés	Une semaine	Deux semaines
Pour un aidant	525,00 €	924,00 €
Pour deux aidants	686,00 €	1295,00 €
Forfait vol A/R par aidant	345,00 €	345,00 €
Forfait accompagnement retour sans l'aidant	290,00 €	

Deuxième solution

Pendant la durée de leurs séjours, les aidants :

- sont logés dans un studio avec kitchenette en ville
- **Un programme de quatre excursions dans la semaine de séjour est compris dans les tarifs.**
- Pendant ce temps, leurs aidés bénéficient de la même prise en charge personnalisée que celle que nous dispensons aux autres résidents venus individuellement.
- Les aidants peuvent rendre visite à leurs aidés aussi souvent qu'ils le souhaitent et prendre leurs repas avec eux deux fois dans la semaine

Forfait séjour deuxième solution en plus du forfait des aidés	Une semaine
Pour un aidant	645,00 €
Pour deux aidants	926,00 €
Forfait vol A/R par aidant	345,00 €
Forfait accompagnement retour sans l'aidant	290,00 €

Troisième solution

Pendant la durée de leurs séjours, les aidants :

- sont logés en pension complète dans notre résidence dans même chambre que leur aidé.
- Pendant leurs séjours, leurs aidés bénéficient de la même prise en charge personnalisée que celle que nous dispensons aux autres résidents venus individuellement.
- Les aidants restent libres de choisir leurs sorties, visites et excursions et d'organiser leurs emplois du temps comme ils l'entendent sans la moindre contrainte liée à leurs aidés.

Forfait séjour troisième solution en plus du forfait des aidés	Deux semaines
Uniquement pour un aidant	840,00 €
Forfait vol A/R par aidant	345,00 €

Ce forfait est prévu pour que les aidants restent auprès de leurs aidés lors des séjours de répit, l'aidant doit accompagner l'aidé à l'aller comme au retour pendant le voyage.

Prévoir pour tous les séjours quelle que soient leurs durées :

- **Forfait assurance civile et rapatriement réservé aux adhérents de l'association : 50 € par personne.**
- **Adhésion à l'association pour bénéficier de l'assurance civile : 20 € par personne.**

Réservation, facturation et paiement

Les réservations sont enregistrées après réception :

- Du dossier complet de l'aidé comme prévu dans les modalités de séjour concernant les personnes en situation de dépendance.
- Les copies de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- De la copie du certificat de la vaccination contre la covid s'il reste exigé pour prendre l'avion.

La réservation devient définitive après approbation des devis de l'aidant et de l'aidé et réception d'un acompte de 50% de leurs montants. Le solde devant être payé au plus tard 30 jours avant le départ.

La réservation ne devient définitive qu'après approbation du devis et réception d'un acompte de 50% de son montant. Le solde devant être payé au plus tard 30 jours avant le départ.

Conditions et dispositions diverses :

En cas de traitement, les médicaments devront nous être fournis, avec l'ordonnance à jour, pour la durée complète du séjour +7 jours de sécurité.

Le prix du séjour ne comprend pas :

Le pré-acheminement du domicile vers le lieu de départ,

- Les frais médicaux
- Les achats personnels.
- L'assurance annulation
- L'assurance des objets et effets personnels en cas de détérioration, de vol ou de perte
- **En cas d'annulation, de désistement ou de séjour écourté, quelle qu'en soit la raison, il sera retenu :**
- 50% du montant total du séjour en cas d'annulation entre 30 et 60 jours avant le départ.
- 100% du montant total du séjour en cas d'annulation moins de 30 jours avant le départ.
- En cas de report d'inscription sur un autre séjour, aucune retenue ne sera effectuée pour les frais de séjour seuls les montants payés pour les vols et les accompagnements seront retenus.

- En cas de suppression ou d'annulation d'un séjour par Libresemble nous vous informerons immédiatement. La totalité des sommes versées vous sera restituée, sans autre indemnité.
- **Autres dispositions diverses :**
- Durant le séjour, Libresemble fait l'avance des frais médicaux suivants : visite chez le médecin, médicaments. En fin de séjour, ces frais seront facturés.
- Des photos ou vidéos sont prises au cours des séjours. Vous acceptez d'être pris en photo ou filmé. Si toutefois si vous refusez leur utilisation, vous devez nous le notifier.
- En cas de délit, d'atteinte intentionnelle aux personnes ou aux biens, d'incivilités répétées, d'inadaptation, d'utilisation de drogue de quelque nature que ce soit, d'abus d'alcool, nous pouvons vous renvoyer. Tous les frais de rapatriement, y compris, si besoin, ceux d'un accompagnateur seront alors à votre charge et aucun remboursement ne sera effectué.
- Pour le départ comme pour le retour les heures et lieux de rendez-vous vous seront communiqués en temps et en heure. Aucun remboursement ne pourra être accordé si vous arrivez en retard, après le départ du vol.
- Les débours occasionnés par les retards au départ comme à l'arrivée sont intégralement à la charge de l'utilisateur.